

AFFAIRE N° 15. - Autorisation de réaliser en régie communale les travaux d'aménagement d'un CENTRE MUNICIPAL et d'une BIBLIOTHEQUE au CHAUDRON.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de SAINT.DENIS a conclu avec la S.I.D.R. un bail de 18 ans pour la location d'un immeuble dans la Cité Michel DEBRE au CHAUDRON. Ce local serait destiné à abriter, d'une part des services municipaux chargés de la distribution des bons d'A.M.G. et des fiches d'Etat Civil et, d'autre part une bibliothèque affectée essentiellement aux résidents de ce quartier.

L'occupation de ce local est subordonnée à la réalisation de divers travaux : cloisons, électricité, peinture pour un montant de 4 000 000 de Frs CFA, environ.

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- Emprunt CAISSE d'EPARGNE .....	2 400 000 Frs
- Participation communale B. P. 1972 .....	<u>2 000 000 Frs</u>
	4 400 000 Frs

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à réaliser ces travaux en régie communale.

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 903 - article 2 302-08 du budget supplémentaire de 1972.

Mesdames, et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. TOMI. - Je suis obligé, étant membre du Syndicat des Entrepreneurs, de poser une question. Avant d'entreprendre les travaux en régie, a-t-on consulté les artisans ?

LE MAIRE. - Il s'agit là de petits travaux.

M. TOMI. - Il y en a quand même pour 4 400 000 Frs !

LE MAIRE. - Dans cette somme est compris le mobilier. Les travaux consisteront à mettre des cloisons à l'intérieur du bâtiment. C'est très facile.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

*Affaire*  
*Saint-Denis le 9 novembre 1976*  
*pour le Maire*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé : S. Basset*  
*pour copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Affaires Financières*  
*R. Basset*